

Droit fiscal

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député veut parler de la panne survenue aux installations mécaniques et électriques de l'édifice Vanguard, où logent des services des comités permanents. J'espère que les réparations qui s'imposent seront effectuées immédiatement, de manière à mettre fin au bouleversement du calendrier des séances qui en est résulté, et j'espère pouvoir en informer le député dans le courant de la journée.

Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Penner, reprend l'étude, interrompue le lundi 24 février, du bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

Le vice-président: Quand le comité a ajourné ses travaux hier soir, l'article 4, modifié, était à l'étude, ainsi que l'amendement proposé par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

Sur l'article 4.

M. Andre: Quand nous avons ajourné le débat hier soir, nous étions en train d'examiner l'amendement du député de Qu'Appelle-Moose Mountain à l'article 4 du bill C-49. J'avais recommandé au ministre d'étudier attentivement cet amendement et de prêter une attention spéciale aux trois discours qui avaient précédé le mien, hier soir. C'est au cours de son intervention que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a proposé son amendement. C'est aussi en nous faisant part de ses observations que le député a exposé les grandes politiques fiscales et les mesures législatives qui pourraient assurer un partage équitable des revenus entre les paliers de gouvernement et maintenir un secteur extractif sain et viable au sein de notre économie.

Le député de Don Valley a indiqué qu'il est absolument inutile que le gouvernement donne suite au genre de mesure dont il est question à l'article 4. Le député de Peace River a affirmé que le gouvernement mettait gravement en danger l'économie de notre pays, la confédération et l'unité nationale s'il s'en tenait au genre de raisonnement qu'il suit à l'heure actuelle.

Je voudrais résumer très brièvement les grandes lignes de l'affrontement qui règne actuellement dans le domaine énergétique, non pour raviver de vieilles blessures, mais simplement pour tenter de discerner les leçons qu'on peut en tirer. Cette question a commencé à prendre une envergure nationale très exactement le 4 septembre 1973 quand le cabinet, après une réunion tenue durant la fin de semaine de la Fête du Travail, avait estimé qu'il devait présenter une mesure pour prouver, en particulier au chef du Nouveau Parti démocratique de l'époque, qu'il combattait l'inflation et qu'il avait l'intention d'agir pour bloquer le prix du pétrole brut produit dans l'Ouest.

Cette mesure, pourrais-je ajouter, suivait deux autres initiatives prises par le gouvernement durant l'été pour freiner l'inflation: le contrôle du prix du blé et du bœuf. Le gouvernement a donc tenté d'imposer un contrôle sur le

prix des trois principales denrées de l'Ouest du Canada: le blé, le bœuf et le pétrole. La raison en est très évidente. Cela permettait au gouvernement d'en retirer un maximum d'avantages politiques avec un minimum d'inconvénients. Cette manœuvre a certes été efficace car c'est la principale raison qui a incité le député de Peace River hier soir à dire qu'il était temps d'entamer de nouvelles négociations sur la confédération. Le fait que ce prétendu parti national ait réussi à s'aliéner de la sorte cette partie du pays prouve qu'il est temps de songer à réétudier la Confédération car, si l'on ne s'en occupe pas sous peu, je m'inquiète, tout comme bien d'autres Canadiens sincères et engagés, de l'orientation qu'elle pourrait prendre.

Cependant, devant les dispositions unilatérales du gouvernement, ce jour-là, les provinces productrices ont réagi. Comme c'était la troisième initiative du genre, elles ont cru devoir protéger leurs intérêts économiques. Elles ont adopté une loi protégeant ces intérêts. Le gouvernement fédéral a répondu à cette mesure et les provinces ont réagi de nouveau. Le gouvernement central est revenu à la charge. La tension n'a cessé de monter jusqu'au 27 mars, date où un accord conclu au 24, promenade Sussex, semblait indiquer qu'on avait finalement trouvé une solution. Au contraire, le gouvernement a montré qu'il n'avait pas l'intention d'agir de bonne foi. Il a agi d'une manière que mon chef a qualifié de retorse—et l'adjectif était juste—en présentant le budget du 6 mai, qui ne faisait qu'accroître les tensions au sein du pays.

● (1520)

Quelle est la situation de l'industrie pétrolière? Il est maintenant bien évident que le Canada devra avant longtemps importer plus de pétrole qu'il n'en exporte. Il y aura des pénuries, et pourtant, cela n'a aucune raison d'être, car le Canada est une région pétrolière. Il en résultera un ralentissement du développement et une hausse du taux de chômage. On ne pourra se dédommager immédiatement de ces pertes économiques.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les néo-démocrates prennent plaisir à attaquer de temps à autre les sociétés multinationales. Et pourtant, les entreprises les plus lésées par la politique fiscale du gouvernement sont les sociétés canadiennes indépendantes, qui ont fait presque tout le forage dans l'Ouest. Le gouvernement canadien a souvent dans le passé fait grand état de la nécessité d'encourager et de sauvegarder la propriété canadienne, mais il n'a pas hésité à adopter des politiques préjudiciables au petit nombre d'entreprises à forte participation canadienne. La nécessité d'importer du pétrole à l'avenir entraînera probablement des problèmes de la balance des paiements, ce qui est grave. Je remarque, monsieur le président, que vous vous levez. Je devrai donc reprendre la parole plus tard pour terminer mes remarques.

M. Roche: Monsieur le président, nous avons appris hier que le ministre des Finances se rendra d'ici peut-être au Moyen-Orient en tant que président du comité provisoire du Fonds monétaire international pour discuter du pétrole, de la production pétrolière et du réinvestissement des bénéfices des pays pétroliers. Cela me servira d'entrée en matière. A des moments pareils alors que je parcours la Chambre du regard—il n'y a pas grand monde aujourd'hui—j'ai envie de proposer au ministre de nous rendre, lui et moi, dans nos vieux repaires de la Côte de sable, car nous pourrions peut-être aboutir aux mêmes résultats au cours d'un entretien particulier. Cependant, comme nous